

Quoi de neuf en foëto-path ?  
Réseau de Périnatalité « Basse-Normandie »

Dr C. Jeanne-Pasquier, Dr A. Molin,  
Dr G. Benoist CHU Caen

Le 24 Juin 2016

# Ce qui a changé depuis décembre 2014

- Activité des autopsies :
  - Dr Molin ( 2 ½ journées/semaine) et Dr Benoist (1 ½ journée/semaine)
  - Délai de réalisation des autopsies +/- long
- Activité histologique :
  - Dr Jeanne-Pasquier (mission / CFB)
  - Délai d'analyse histologique +/- long
- Organisation précaire ... alors attention à :
  - Sélectionner les indications des autopsies (mais pas au détriment de la PEC !)
  - Adapter le discours aux couples en maternité et le délai de la visite post-natale
  - Maintenir le contact téléphonique avec le secrétariat d'ana-path (02.31.06.49.22) et la chambre mortuaire pour l'organisation des examens (02.31.06.49.08)
  - Préciser IMG / MFIU sur les bons de demandes d'examen (placenta CJP)

# Ce qui est maintenu

- Conditions d'acheminement des corps avant/après autopsie : cf organigramme diffusé à l'ensemble des maternités de la région
- Retour des corps après autopsie vers la maternité d'origine possible si obsèques privées (ENSV), selon les mêmes modalités qu'à l'aller
- Prise en charge en cas de renoncement parental aux obsèques (ENSV) : crémation, dépôt des cendres
- Documents/formulaires indispensables :
  - Demande d'autopsie signée par le médecin (avec renseignements cliniques)
  - Autorisation d'autopsie (+/- congélation tissulaire) signée par la mère/les parents
  - Formulaire de devenir du corps
- Attention à la prise en charge des foetus < 15 SA :
  - Si demande d'autopsie (IMG) : cf supra
  - Si autopsie non demandée : « déchet » anatomique
    - Funérarium avec formulaire de devenir du corps
    - PEC locale ...

# Perspectives ...

- Soutien de la Direction du CHU autour du sujet crucial qu'est la foeto-path : plutôt moral pour l'instant ... à défaut de solutions immédiates
- Volonté de la direction du CHU :
  - « Communiquer » avec les maternités : mise à jour de l'organigramme de PEC des ENSV et organisation PEC des enfants nés vivants puis morts
  - Redéfinir le rôle de la chambre mortuaire
  - Garder l'interne d'ana-path en formation (DIU en cours et inter-CHU à Bordeaux) +/- second inter-CHU à Rouen ?
- Dans l'immédiat : Organisation précaire avec 3 médecins impliqués en foeto-path ... et ailleurs
- Ne persistera qu'avec l'aide de tous
- Alors d'avance : merci !